



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 20 DECEMBRE 2018

DNACG

DÉCISIONS DU CONSEIL SUPERIEUR

A la suite des auditions qui se sont déroulées le jeudi 13 décembre 2018, le Conseil Supérieur de la DNACG a prononcé des sanctions avec retrait de points à l'encontre de deux clubs :

- **AS BÉZIERS HÉRAULT** : retrait de 3 points au classement de la saison 2018/2019 et amende de 15 000 €, dont 10 000 € avec sursis pour incohérence du budget actualisé communiqué à la DNACG en fin de saison 2017/2018 et pour absence de communication de la dégradation du résultat.
- **US MONTALBANAISE** : retrait de 2 points au classement de la saison 2018/2019 et amende de 15 000 €, dont 10 000 € avec sursis pour incohérence du budget actualisé communiqué à la DNACG en fin de saison 2017/2018 et pour absence de communication de la dégradation du résultat, ainsi qu'une amende 5 000 € avec sursis pour dépassement de la limitation de masse salariale fixée pour la saison 2017/2018.

Les deux clubs disposeront d'un délai de 7 jours pour faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel spécialisée en matière financière de la FFR. Ce délai courra à compter de la réception par le club de la décision motivée.